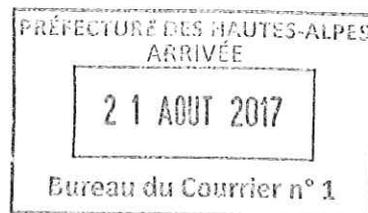


REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER ET VALENCA**

Département des
HAUTES-ALPES
Nombre de Conseillers
En exercice: 10
Présents : 7
Votants : 7

DELIBERATION N° 39-2017

Séance du jeudi 10 aout 2017



L'an deux mille dix-sept et le jeudi 10 aout 2017, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 1^{er} aout 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: M. COSTORIER Rémi, M. MARTIN Roger, M. MEYSSONNIER Gérard, M. ROBERT Joël, Mme STEFANI Noëlle, Mme BLANC Danielle, Mme Céline TRUCH.

Absents excusés : M. Pierre POUILLARD, M. Jean-Pierre NOMIUS

Absents non excusés : Jean Claude FAURE

Secrétaire de séance : Mme Noëlle STEFANI

Objet : Tarifs cantine

Le maire expose aux membres présents que du fait du nouveau tarif pratiqué, il y a lieu de revoir le prix des repas.

Prix du repas livré 4,16 € TTC

Le maire propose de fixer le prix de tickets repas à :

Enfants de Lardier et Valença	2,39 €
Enfants de Vitrolles	2,84 €
Enfants de Barillonnette	3,16 €
Enfants d'Esparon	3,16 €

en fonction de la participation de chaque commune.

Après avoir entendu l'exposé de son maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents

- Accepte la proposition de son Maire,
- Approuve le prix des tickets fixé ci-dessus.

Le Maire
Rémi COSTORIER

